République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération autorisant le maire à signer les conventions de servitude dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Madame le maire explique au conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique des servitudes vont être instaurées pour les personnes ayant refusés de signer les conventions.

Elle demande donc au conseil l'autorisation de signer les conventions et/ou arrêtés de servitude ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement des servitudes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à signer les conventions et/ou arrêtés ainsi que l'ensemble des documents permettant l'instauration des servitudes dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Margot PODGORNY

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_032_2026-DE
AGEDI